DELIBERATION N° 06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97 ;

Il convient de modifier le tableau des emplois avec une création et une suppression, pour le bon fonctionnement des services.

Ainsi, il est nécessaire de supprimer un poste apparaissant dans le tableau des emplois et qui aura vocation à être occupé par un autre agent, avec un grade différent, les débutants étant acceptés.

Cet emploi correspond à un agent faisant valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er décembre 2020.

Il est donc nécessaire de le supprimer pour actualiser le tableau des effectifs :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES	DATE DE SUPPRESSION
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	35h	1	01/12/2020

D'autre part, et afin de réaliser le remplacement de cet agent, il convient de créer le poste suivant, à compter du 1er décembre 2020 :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES CREES	DATE DE CREATION
Adjoint technique (fonction d'Agent Spécialisé des écoles maternelles)	35h	1	01/12/2020

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherches infructueuses est remplie).

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 14 octobre 2020. Le comité technique paritaire sera également consulté pour la suppression du poste initial.

Intervention de Monsieur le Maire :
Pour tout vous dire, c'est Madame SORNETTE qui part en retraite. Elle était en poste à la maternelle Pierre Loti.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er décembre 2020 ;

- de créer un poste d'adjoint technique (fonction d'ATSEM), à temps complet, à compter du 1er décembre 2020 ;

- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire ;

- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020 et le seront aux suivants.